

<p>RESOLUTION N° AGN/37/RES/4</p> <p><u>OBJET</u> :</p> <p>IDENTIFICATION DES VICTIMES DES GRANDES CATASTROPHES</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1968</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Identification de personnes et de cadavres</p> <p>à la sous-rubrique : Identification des victimes des grandes catas- trophes</p>
---	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 37ème session à Téhéran du 1er au 8 Octobre 1968,

EXPRIME sa reconnaissance au B.C.N. Australien pour l'étude qu'il a consacrée à l'identification des victimes des grandes catastrophes au moyen de son projet de formulaire et, ayant pris connaissance du procès-verbal établi par la Commission,

DECIDE d'adopter le formulaire énoncé aux annexes III, IV et V du rapport n° 6, compte tenu des dispositions complémentaires approuvées par la Commission et figurant dans ledit procès-verbal,

DEMANDE au Secrétariat Général de faire imprimer ce formulaire en langues anglaise, française et espagnole et de le diffuser à tous les B.C.N.,

RECOMMANDE que les experts des divers pays se tiennent régulièrement au courant de leurs travaux respectifs,

SOUHAITE que tous les pays s'assurent que leurs compagnies de navigation aérienne ont conclu des arrangements satisfaisants avec des entreprises de pompes funèbres en vue de faire face à des situations de ce genre.